

**Association des Habitants
de Glatigny**

Versailles , le 30 mars 2022

Association agréée – loi du 1^{er} juillet 1901

12 avenue du Commerce - 78000 VERSAILLES

e-mail : glatigny@glatigny.org

Le Président

<p>Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 mars 2022</p>
--

Le Président François Vicariot ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux adhérents ici présents. Il remercie M. Lauret le directeur de la clinique d'avoir bien voulu comme à l'accoutumée mettre à notre disposition cette salle pour notre Assemblée Générale.

A noter qu'en plus du Maire qui nous a rejoint à 10 heures, 2 élus ont participé à cette réunion: E. de CREPY, maire adjointe, et J.Y. PERIER conseiller municipal et Vice Président du Conseil de quartier.

Il informe l'assemblée que les deux cadres policiers de la DDSP 78 qui devaient nous rejoindre à la fin de la réunion pour animer le débat sur la sûreté à Versailles (incivilités et nuisances aux biens et aux personnes) viennent de nous signaler qu'en raison de la "réserve électorale" décidée cette semaine par le Gouvernement, le premier ministre les a averti hier qu'en tant que représentants d'une administration publique, ils ne pouvaient intervenir dans des réunions publiques jusqu'à la fin de la période électorale, c'est à dire jusqu'aux élections législatives de juin.

I. Rapport moral de l'année 2021

Le rapport moral est illustré par la projection d'un diaporama consultable sur le site de l'association:

www.glatigny.org/ (section adhérents, rubrique "CR des AG de l'association").

1. Evolution des effectifs.

116 en 2013, 121 en 2014, 119 en 2015 et 111 en 2016, 113 en 2017, 118 en 2018, 126 en 2019. Faute d'Assemblée générale en 2020, Il n'y a pas eu de demande d'adhésion en 2020. Par contre pour 2021, nous avons enregistré 119 adhérents. Et je renouvelle mon appel : aidez- nous en parlant de notre association autour de vous. Vos avis enrichiront notre action et plus nous serons nombreux, plus nous serons entendus.

2. Activités du Conseil d'Administration de l'Association.

- Le conseil s'est réuni 2 fois depuis notre dernière AG (le 16 novembre 2021, 14 février 1922) pour traiter des problèmes majeurs qui intéressent l'association et notre quartier, à savoir : les questions d'urbanisme, le devenir de notre bureau de poste, la circulation et les transports et en particulier tout ce qui touche à la sécurité sur la voie publique ainsi qu'à la sûreté dans notre quartier. Enfin l'élaboration de l'ouvrage sur notre quartier a bien avancé sous la houlette de Stéphanie de Lustrac qui a su s'entourer de personnes compétentes et qui y consacre beaucoup d'énergie. On y reviendra plus loin.

A travers le Conseil d'administration, l'association participe activement aux instances extérieures à notre quartier qui développent des activités complémentaires des nôtres et qui en constituent d'utiles relais. On citera :

- le **conseil de quartier de Clagny-Glatigny** qui a été renouvelé en novembre 2020 et qui compte un membre de notre CA. Il s'est réuni 2 fois depuis cette date. Deux commissions y ont été mises en place (commission "animation" et commission "circulation-voirie") . Notre CA est représenté par un de ses membres dans chacune de ces commissions.

- **SAVE (Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs)**, association qui fédère 18 associations de quartiers de Versailles, Viroflay, le Chesnay, et Saint Cyr et regroupe ainsi près de 2100 familles. Deux membres de notre CA participent activement au CA de SAVE qui se réunit très régulièrement tous les 2 mois environ. Avec SAVE, nous suivons de près les grands dossiers touchant à notre environnement: **les cheminées de l'UVSQ**, le **PEM chantiers**, le **TGO**, le **ligne 18**, le **ZAC Satory et l'échangeur RN12/RD91**, le **dossier PION**, le dossier **transports bus à Versailles** et dans VGP conduit sous l'égide du " Ile de France mobilités"; les **CCSPL** dans Versailles et VGP,.

Activités culturelles de SAVE (pm): la commission culturelle a mis fin provisoirement à ses activités, faute de candidat à son animation. En conséquence les visites trimestrielles qu'elle organisait avec succès ont cessé. Par contre le **bulletin trimestriel** continue d'être distribué par e-mail maintenant à tous les adhérents de nos associations.

- Un membre du CA participe également au Groupe de travail "**aménagement et déplacements urbains**" de la mairie dont les comptes rendus figurent sur notre site.

- Nous étions présents au "**forum des associations**" le 8 septembre, où nous partagions le stand de SAVE.
- Autres : toutes les informations utiles figurent sur le site de SAVE : www.save1.fr.

3. Activités de notre association plus spécifiquement propres à notre quartier

31. Urbanisme : Nous poursuivons notre vigilance concernant le respect des règles d'urbanisme lors de l'attribution des permis de construire (PC) et des demandes préalables (DP) en prêtant une attention particulière aux arbres qu'une nouvelle construction conduirait à abattre.

La poste de GLATIGNY : Après de multiples tractations relayées dans le précédent CR d'activités de notre association, la Poste a vendu le terrain et le bâtiment à un particulier qui n'a pas démolit le bâtiment mais en a refait tout l'intérieur. Il a transformé et agrandi la véranda qui se trouvait sur le côté et construit un garage à l'arrière du jardin. Pour ce faire, Il a abattu quelques grands frênes dans le jardin mais la ville, que nous avons interrogée à ce sujet, n'a rien trouvé à y redire vu la nature de ces arbres. Les nouveaux propriétaires ont immédiatement adhéré à l'association. Nous les accueillons avec plaisir et les remercions de leur soutien.

32. Sécurité / Circulation: Hormis la mise en zone 30 du quartier réalisée il y a 2 ans à l'exception de l'avenue Fourcault de Pavant, ce qui est incompréhensible vues les raisons invoquées, nous n'avons pas relevé cette année d'action particulière et nouvelle à entreprendre sur ce sujet.

33. Sûreté :

- **133** caméras de vidéoprotection (voir plus loin) existent actuellement sur Versailles, Toutes nos propositions de localisation adressées par courrier au maire ont finalement été retenues. Leur mise en place est en cours de réalisation avec beaucoup de retard par rapport que calendrier prévu. Ceci étant, à part quelques exceptions, on ne note pas de recrudescence majeure de cambriolages dans notre quartier. En cas de problème, **ne pas hésiter à appeler le 17**. On trouver ci-dessous le bilan détaillé des incivilités survenues à Versailles en 2021:

Bilan Sûreté à Clagny –Glatigny et Versailles en 2021

Bilan 2021 des délits répertoriés, sachant que Clagny-Glatigny compte environ **12300** habitants , ce qui représente **14%** de la population de Versailles :

	Nombre pour Clagny-Glatigny	Nombre pour Versailles	% du total Versailles
Total atteintes aux biens	124	1187	10,4 %
Destructions, dégradations	16	155	10,3 %
Vols	5	163	3,1 %
Vols par ruse	2	14	14,3 %
Vols simples	43	500	8,6 %
Vols de voiture ou dans voiture	32	178	18 %
VPE (vols par effraction)	26	177	14,7 %
Total atteintes aux personnes	15	182	8 %
CBV (coups et blessures volontaires, dont intrafamilial)	13	149	8,7 %
Menaces, chantages, outrages	1	12	8,3 %
Vols avec violence	1	15	6,7 %
Total général	139	1369	10,2 %

- **Mécanisme "voisins vigilants"**. Ce mécanisme se révèle très efficace pour se protéger des cambriolages. Nous avons un nouveau "policier référent" en la personne de Mme SEVERINE KERGOZIEN DCSP78/CIRCONSCRIPTION DE VERSAILLES joignable au **01 39 24 70 01**.et qui devait venir nous présenter le mécanisme et son fonctionnement. Elle en a malheureusement été empêchée pour des raisons de "réserve électorale" (voit ci-dessus). Mais il faut savoir qu'environ 40% des cambriolages élucidés le sont grâce à ce système.

Il est vivement recommandé à nos adhérents de mettre en place ce dispositif dans leur proche voisinage. Pour info, trois de nos adhérents (MM Vicariot, Bouscharain et Romain) sont référents du groupe qu'ils ont créé dans leur rue. N'hésitez pas à nous contacter pour être mis en relation avec eux. Ils pourront vous aider à constituer votre propre groupe.

34. Transports :

Le projet de rénovation du réseau de transports publics mis en place par IdF Mobilité (ex STIF) est maintenant finalisé (trajets et horaires). On en trouvera le plan sur notre site. On notera entre autres que les horaires ont été élargis notamment le soir (jusqu'à 1h30 du matin) pour certaines lignes.

35. Caractère paysager de notre quartier

Notre quartier présente, grâce à ses très nombreux beaux arbres un caractère verdoyant et paysager assez unique. Nous avons pris l'attache de la mairie pour voir comment ils pourraient être préservés au mieux, qu'il s'agisse de ceux situés sur le domaine public comme de ceux situés sur le domaine privé. Une meilleure connaissance des procédures concernant la préservation de ces arbres devrait permettre aux habitants d'aider à protéger ce patrimoine magnifique.

Nous recommandons aux habitants du quartier de nous signaler les arbres de leur voisinage qui leur paraissent remarquables pour que nous puissions les signaler à la mairie et lui demander d'engager la procédure de classement (espèce, âge, port, qualité) si elle le juge nécessaire. Cette procédure était en vigueur il y a quelques années mais semble avoir été quelque peu négligée ces derniers temps.

36. Concernant la propreté dans le quartier, contacter M. DALIBERT 01 30 97 27 71 (mairie)

A noter les changements des dates de ramassage des poubelles à compter du 5 avril 2021 :

- Ordures ménagères : lundi , mercredi , vendredi (sortir les bacs entre 19h et 19h30)
- Emballages papiers : mardi jeudi, (sortir les bacs entre 19h et 19h30)
- Végétaux : mercredi (sortir les bacs entre 19h et 19h30)
- Encombrants: vendredi (sortir les encombrants la veille). La mairie envisagerait de passer la fréquence hebdomadaire à une fois tous les 15 jours.
- **Autres :** toutes les informations utiles figurent sur le site de SAVE : www.save1.fr.

7. Communication

Il est rappelé 2 informations importantes:

- l'adresse e-mail de l'association : glatigny@glatigny.org
- l'adresse du site internet de l'association : www.glatigny.org

Ce site est accessible au public à l'exception d'un espace réservé aux membres du CA.

Il est très utile pour contacter l'association et poser tous types de questions. Nous nous efforçons d'y répondre dans la journée.

II. Rapport financier de l'année 2021

Liquidités disponibles au 1/1/2021:	929 €
Parts sociales (au Crédit Mutuel)	15622 €
Total Livret bleu au 1/1/2021	4604 €
Recettes de l'exercice:	1218 €
Dépenses de l'exercice:	467 €
Résultat de l'exercice:	751 €
Valorisation des parts sociales	139 €
Liquidités disponibles au 31/12/2021	1777 €
Parts sociales (CM) au 31/12/2021	15761 €
Total livret bleu (CM) au 31/12/2021	4507 €
<u>Total disponible :</u>	<u>22045 €</u>

III. Renouvellement des membres du Conseil

Conformément aux statuts de l'AHG, 4 membres du conseil arrivent en fin de mandat en 2019 et 2020. Il s'agit de Stéphanie de LUSTRAC, Christophe MATIVON, Christophe BRUYERRE. Un nouveau membre s'est manifesté: Véronique SOUCHE, dont l'élection au CA est prévue à la résolution N° 4.

Un appel est lancé à de nouvelles candidatures qui sont priées de se faire connaître auprès des membres du CA,

sachant que nous recherchons si possible un juriste.

IV. Vote des résolutions

L'assemblée composée de 71 membres présents et représentés, quorum atteint, vote les résolutions suivantes :

Résolution n°1 : Approbation du rapport moral du président : approuvé à l'unanimité.

Résolution n°2 : Approbation du rapport financier : approuvé à l'unanimité;

Résolution n°3 : Renouvellement des membres du CA: Stéphanie de LUSTRAC, Christophe MATIVON, Christophe BRUYERRE : approuvé à l'unanimité.

Résolution n° 4 : Election de Madame Véronique SOUCHE au CA de l'association: approuvée à l'unanimité.

V. Présentation de l'Ouvrage sur " l'Histoire du quartier "

Stéphanie de Lustrac, qui conduit, de manière remarquable, ce projet rappelle la genèse et les grands axes de l'ouvrage: ce travail , commencé il y a 2 ans a pour but de retracer l'histoire du quartier en remontant jusqu'au 12^{ème} siècle, dates des premières mentions écrites qu'elle a trouvées, et son développement jusqu'à la période contemporaine, selon une approche chronologique (en cinq grandes périodes) , géographique et sectorielle (urbanisme, culture, cultes, etc.). Elle s'appuie pour ce faire sur un long travail de recherche qu'elle a effectué aux archives municipales et départementales ainsi qu'à la bibliothèque de Versailles. De nombreuses personnes lui ont fourni des informations et photos très intéressantes; elle sollicite de votre part, tous genres de documents, témoignages, photos ou autres qui permettraient d'enrichir cet ouvrage. Date de parution de l'ouvrage attendue pour 2023.

Exposé de Mme Julie HODEZ (responsable des réseaux de caméras video protection à VGP).

VGP compte 18 communes, toutes à l'exception de Bièvres , connectées au réseau VGP de vidéoprotection, également appelé "Dispositif local de la prévention et de la délinquance" (DLPD). Il existe 2 types de caméras: les grosses, rectangulaires, capables de lire les plaques d'immatriculation des voitures, disposées essentiellement aux entrées et sorties de ville, et les autres dites caméras "dôme" (semi sphériques) situées sur les sites urbains. Les images sont reçues au CSU (Centre de Surveillance Urbaine) où un policier agréé est présent de 7h00 du matin à 03h00 du matin suivant, pour les visionner. Elles y sont conservées pendant 10 jours au cas où la police souhaiterait les utiliser. Elles sont également stockées pendant 10 jours au commissariat central de Versailles.

VGP accorde aux communes une subvention de 20€ par habitant pour l'installation de ces caméras, soit, pour Versailles qui compte 86466 habitants, une subvention de près de 2 Millions d'€. Le raccordement de ces caméras est assez onéreux, surtout lorsqu'il ne se fait pas par fibre optique: il va de 10 000 à 50 000 € selon l'importance des travaux de génie civil, avec un coût moyen de 15 000 € par caméra. Il peut y avoir des retards à l'installation de ces caméras car la ville essaie de grouper les travaux sur les trottoirs pour éviter de tout casser trop souvent. Pour info, la subvention vient pour partie du ministère de l'intérieur, et pour partie de la région et du département. A noter qu'actuellement, elle n'est pas totalement utilisée par la ville. La maintenance et le fonctionnement d'une caméra s'élève en moyenne à **800 €**

Ces caméras ont plusieurs objectifs:

- Réquisition: en cas de délit, le Procureur de la République peut demander au Maire l'autorisation d'utiliser les images pour établir une preuve réelle d'incivilité et tenter d'identifier le(s) délinquant(s). Le Centre de supervision urbain (CSU) de l'agglomération dispose également d'un outil permettant, sous réquisition de la police, d'extraire des images pour rechercher des plaques de véhicules. 15% environ des images servent aux réquisitions, lesquelles requièrent 4 images différentes pour être validées.
- étude de circulation: évaluation par comptage du trafic de véhicules (camions, voitures , vélos) et de piétons, passant sous les caméras.
- videoverbalisation: elles permettent de signaler aux ASVP les véhicules en stationnement ou en sens interdit, mais ne peuvent noter ni les dépassements d'horaire de stationnement, ni les excès de vitesse. Avant de signaler aux policiers sur la voie publique un véhicule en infraction, le policier du CSU doit prendre 2 photos du véhicule à 3 minutes d'intervalle (pour éviter de signaler un stationnement instantané...).
- enfin, pour respecter la vie privée des citoyens, les caméras floutent les portes et fenêtres du rez de chaussée des immeubles.
- Le processus de décision et d'installation d'une caméra est le suivant:
 - proposition de l'emplacement par la commune avec avis de la DDSP 78 et consultation du Commissariat de police.
 - visite de terrain, étude technique et pré-chiffrage, avec les services techniques de la direction de la sécurité,
 - arbitrage par le maire en fonction du coût, puis décision.
 - démarrage des travaux en coordination avec les services techniques.
 - réception par le Maire.

VI. Intervention de M. le Maire – questions réponses.

- **Concernant le PLU:** un intervenant se plaint de la densification du quartier et notamment de la construction d'immeubles à étages dans notre quartier essentiellement résidentiel (avec pavillons individuel). Le Maire comprend ce souci et rappelle que le PLU de Versailles est assez "protecteur": il prévoit en effet de conserver 50% de la superficie en espaces verts (jardins) parmi lesquels 25 % ne doivent pas comporter de parking en sous sol. Ce sujet est quelque peu conflictuel car de nombreux propriétaires versaillais souhaiteraient pouvoir construire plus.
- **Potelets:** un intervenant se plaint de l'installation de potelets sur les trottoirs aux abords de l'école des châtaigniers, interdisant ainsi aux voitures d'y stationner, le dimanche ou le soir par exemple. Le Maire répond que lui-même n'aime pas beaucoup les potelets et qu'il évite d'en installer lorsque ce n'est pas nécessaire. Dans ce cas précis, ils ont été installés à la demande des parents d'élèves et des professeurs: il s'agit en effet de protéger en priorité les enfants de l'école, très nombreux à utiliser 4 fois par jour ce trottoir. Une intervenante exprime sa satisfaction concernant l'installation de ces potelets.
- **Stationnement :** il devient difficile de stationner dans une partie de notre quartier (route de Rueil par exemple, mais pas que..) en particulier aux abords du Chesnay où le stationnement est devenu payant. Il est suggéré que soit proposée aux résidents une carte de stationnement (coût évoqué de l'ordre de 180 €/an). Le Maire répond qu'il faudrait pour cela que le stationnement devienne payant dans le quartier et que cette question serait à examiner avec le Conseil de Quartier dont c'est le rôle. En tout état de cause, Il indique qu'il n'envisage pas à l'heure actuelle d'imposer un stationnement payant contre l'avis des habitants et que cela nécessiterait une enquête, maison par maison, pour recueillir leur avis, sachant qu'à sa connaissance, ils sont semble-t-il opposés à un tel projet.
Fr. Vicariot rappelle effectivement que chaque fois que cette question du stationnement payant a été avancée en AG, cette dernière l'a rejetée.
Il est également indiqué que dans le secteur F. de Pavant- Av Villeneuve l'Etang-rue George Lacombe, deux camions de la même entreprise restent souvent en stationnement pendant 2 ou 3 jours. Le Maire en prend note et va intervenir.
- **Ordures ménagères, déchets verts et encombrants :** un adhérent soulève la question du bruit, de la fréquence et des horaires de ramassage. Réponse du Maire: vue la quantité de produits à ramasser, ce problème est très contraint: pour des raisons de trafic dans Versailles, le ramassage ne peut commencer avant 19h30. Etant donné les volumes à collecter, il est répondu qu'on ne peut en diminuer la fréquence et qu'en conséquence, les ramassages se prolongent jusqu'à 01h30 du matin. Cet intervenant propose au Maire de revoir le contrat passé avec la société Nicollin. A la suggestion de ne ramasser les encombrants que tous les 15 jours il est souhaité à l'unanimité que la fréquence d'un passage par semaine soit maintenue.
- **Aires de jeux pour les enfants:** un membre souhaiterait qu'il y en ait plus, notamment au square Jeanne d'Arc. Le Maire répond qu'il en existe au square Jean Houdon, au square Richard Mique et qu'une aire de jeux requiert de la place pour des raisons de sécurité notamment autour des balançoires, et que le coût d'entretien et de nettoyage d'une aire de jeux n'est pas négligeable.
- Une question est posée concernant **les cheminées de l'UVSQ.**: bien que ces 80 cheminées, apparues récemment, ne soient pas sur notre quartier, il est répondu que SAVE essaie d'obtenir, sans succès jusqu'à présent malgré des demandes faites par envoi recommandé avec accusé de réception, des informations sur les activités de ce laboratoire "Lavoisier". Le maire et le Préfet n'ont pas eu plus de succès en la matière, ce qui est troublant, sachant que ce laboratoire manipule des éléments radioactifs.

L'ordre du jour étant épuisé, F. Vicariot remercie les participants de leur attention, et clot l'assemblée générale.



Le président
François VICARIOT